

**04-01-26 PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenue le lundi vingt-sixième jour de janvier deux mille quatre (2004), à 19 h 36, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M<sup>mes</sup> Noëlla Bourdages  
Sara Deschênes  
Louise Dionne  
Gilberte Fournier  
Lise Lévesque  
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Raynald Caissy  
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)  
Yvon Dubé  
Claude Fortin  
Denis Goulet  
Raymond Joly  
Gilbert Labrie (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)  
Jean-Pierre Lavoie  
Jean-Maurice Lechasseur  
Luc Marcoux  
Normand Michaud  
Jean-Yves Poirier  
Guy Potvin  
Alain Rioux

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M<sup>me</sup> Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs, quitte à 21 h 59  
M<sup>me</sup> Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes, quitte à 21 h 59  
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint  
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles, quitte à 21 h 59  
M<sup>me</sup> Jeannine Bérubé, coordonnatrice de l'enseignement général, quitte à 20 h 49

**04-01-26-159 SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis public prévu à la loi a été donné et l'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil des com-

missaires qui sont d'ailleurs tous présents à l'ouverture de la séance.

#### **04-01-26-160 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

M. Patrice Cayouette, représentant du Comité de parents, présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du Comité de parents depuis la dernière séance du Conseil des commissaires.

#### **04-01-26-161 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Raymond Tudeau, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance du Conseil des commissaires.

Aucune question n'est soumise.

#### **04-01-26-162 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0- Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Période réservée aux commissaires parents;
- 4.0 Période de questions réservée au public;
- 5.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 6.0 **Décision**
  - 6.1 a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2003 :
    - < Approbation;
    - < Suivis;
  - b) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2003 :
    - < Approbation;
    - < Suivis;
  - 6.2 Critères d'inscription des élèves pour 2004-2005 - Secteur des jeunes (Marthe Beauchesne);
  - 6.3 Liste des disciplines 2004-2005 - Pour consultation (Marthe Beauchesne);
  - 6.4 Cheminements d'enrichissement (Marthe Beauchesne);
  - 6.5 Semaine de l'étudiante et de l'étudiant (Marthe Beauchesne);
  - 6.6 Demande de dérogation au régime pédagogique (Marthe Beauchesne);

- 6.7 Révision de décision (Marthe Beauchesne);
- 6.8 Liste des spécialités en formation générale des adultes - Projet pour consultation (Marianne Chabot);
- 6.9 Liste des sous-spécialités en formation professionnelle - Projet pour consultation (Marianne Chabot);
- 6.10 Mouvement de personnel (Jacques Poirier);
- 6.11 Semaine des professionnelles et des professionnels (Jacques Poirier);
- 6.12 Semaine des enseignantes et des enseignants (Jacques Poirier);
- 6.13 Agrandissement et réaménagement de l'école de l'Estran - Paiement final (Carl Ruest);
- 6.14 Construction d'un atelier de mécanique agricole au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis :  
 ✓ Détermination des critères d'évaluation pour le choix des professionnels (Carl Ruest);  
 ✓ Formation du comité de sélection des professionnels (Carl Ruest);
- 6.15 Entente de partenariat entre Telus et le Centre de formation Rimouski-Neigette (Carl Ruest);
- 6.16 Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires (Cathy-Maude Croft);
- 6.17 Calendrier fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires (Cathy-Maude Croft);
- 6.18 Changement de nom de l'école Saint-Rémi/institutionnelle du secteur Est (Cathy-Maude Croft);
- 6.19 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2005 à 2006-2007 (Cathy-Maude Croft);
- 6.20 Consultation en vue de la nomination de deux représentantes ou représentants des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep de Rimouski (Cathy-Maude Croft);
- 6.21 Autorisations de voyages - Président et directeur général (Paul Labrecque);
- 6.22 Contrat du directeur général (**huis clos**) (Paul Labrecque);
- 7.0 **Information**
- 7.1 Rapport du président;
- 7.2 Transport scolaire (Paul Labrecque);
- 8.0 Levée de la séance.

**DÉCISION****04-01-26-163 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2003 - APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2003 avec l'amendement suivant :

Après la résolution **03-12-08-103 - Destruction des bulletins de vote**, on devrait lire : Tel que prévu à la résolution 03-12-08-92, M. Raymond Tudeau préside la suite de la présente séance.

Les suivis sont vérifiés.

**04-01-26-164 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2003 - APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2003, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**04-01-26-165 CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR 2004-2005 - SECTEUR DES JEUNES**

ATTENDU les avis reçus du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU l'analyse faite par le Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'adopter les « Critères d'inscription des élèves, en formation générale des jeunes, pour l'année scolaire 2004-2005 », tels que présentés dans le document SE-03-019-A.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général.

**04-01-26-166 LISTE DES DISCIPLINES 2004-2005 - SECTEUR DES JEUNES**

ATTENDU l'obligation de la Commission scolaire de reconnaître annuellement les disciplines pour chaque champ d'enseignement;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gilberte Fournier et résolu de soumettre à la consultation, auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis, le document SE-03-032 - Liste des disciplines 2004-2005 – Secteur des jeunes. Le retour de consultation est attendu pour le 21 février 2004.

**04-01-26-167 CHEMINEMENTS D'ENRICHISSEMENT - RECOMMANDATIONS**

ATTENDU les orientations et les recommandations présentés au document « Les cheminements d'enrichissement, Portrait de la situation et Orientations » (SE-02-029 A) adopté par le Conseil des commissaires le 3 février 2003;

ATTENDU les analyses effectuées au cours de l'automne 2003;

ATTENDU l'étude du dossier en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU l'étude en Comité plénier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'adopter, pour la gestion du dossier des cheminements d'enrichissement, les recommandations présentées au document SE-03-027 B.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-01-26-168 CHEMINEMENTS D'ENRICHISSEMENT - PROTOCOLES**

ATTENDU les orientations et les recommandations présentés au document « Les cheminements d'enrichissement, Portrait de la situation et Orientations » (SE-02-029 A) adopté par le Conseil des commissaires le 3 février 2003;

ATTENDU les analyses effectuées au cours de l'automne 2003;

ATTENDU l'étude du dossier en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU l'étude en Comité plénier;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter les modèles de protocoles intitulés « Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Phares, le partenaire et l'école intervenante » et « Protocole d'entente entre l'école et les parents ».

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-01-26-169 CHEMINEMENTS D'ENRICHISSEMENT - PROGRAMMES D'ENRICHISSEMENT DE COMMISSION SCOLAIRE**

ATTENDU les orientations et les recommandations présentés au document « Les cheminements d'enrichissement, Portrait de la situation et Orientations » (SE-02-029 A) adopté par le Conseil des commissaires le 3 février 2003;

ATTENDU les analyses effectuées au cours de l'automne 2003;

ATTENDU l'étude du dossier en Comité consultatif de gestion;

ATTENDU l'étude en Comité plénier;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de confirmer comme programmes d'enrichissement «de Commission scolaire» les programmes déjà reconnus qui ont besoin pour exister d'un bassin plus large d'élèves ou d'un investissement plus grand et de confirmer les écoles auxquelles ces programmes sont confiés.

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| ✓ Programme d'éducation internationale   | École Saint-Jean et école Paul-Hubert |
| ✓ Programmes arts-études ou sports-études reconnus (communément appelés « Centre régional ») | École Langevin et école Paul-Hubert   |
| ✓ Concentration hockey-études AA   | École Le Mistral                      |
| ✓ Programme sports-études reconnu hockey Midget Espoir                                       | École Le Mistral                      |
| ✓ Concentration football-études  | École Le Mistral                      |

#### **04-01-26-170 SEMAINE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS**

ATTENDU que Rimouski Ville étudiante a déterminé que la Semaine des étudiantes et des étudiants se tiendra du 7 au 15 février 2004;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares envers sa clientèle étudiante;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares envers la réussite éducative des jeunes;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu que la Commission scolaire des Phares souligne la Semaine des étudiantes et des étudiants qui se tiendra du 7 au 15 février 2004.

#### **04-01-26-171 DEMANDE DE DÉROGATION AU RÉGIME PÉDAGOGIQUE**

ATTENDU la demande de l'école Paul-Hubert;

ATTENDU l'analyse du dossier;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Noëlla Bourdages et résolu d'appuyer la demande de dérogation au calendrier officiel des épreuves uniques du ministère de l'Éducation.

#### **04-01-26-172 RÉVISION DE DÉCISION**

ATTENDU la demande de révision reçue relativement au classement et à l'orientation d'un élève portant le n° de dossier G-1243-01-03-MLR;

ATTENDU l'analyse effectuée conformément à la politique SG-99-06-07 intitulée « Formulation d'une demande de révision d'une décision »;

ATTENDU les considérants appuyant la recommandation du comité de révision;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de maintenir le classement de la direction de l'école quant au niveau académique de l'élève (4<sup>e</sup> année primaire), mais de lui offrir des services de scolarisation à l'école Langevin dans le cheminement particulier continu (année préparatoire à l'ISPJ) afin d'accommoder l'élève et favoriser sa réinsertion à l'école, même si cette orientation implique que l'élève poursuive sa scolarisation à l'école Langevin en 2004-2005.

**04-01-26-173 LISTE DES SPÉCIALITÉS EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES - PROJET POUR CONSULTATION**

ATTENDU la nécessité de définir annuellement les spécialités de la formation générale des adultes;

ATTENDU la consultation à effectuer auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est proposé par M. Normand Michaud et résolu d'adopter la liste des spécialités 2004-2005 de la formation générale des adultes pour fins de consultation.

**04-01-26-174 LISTE DES SOUS-SPÉCIALITÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE - PROJET POUR CONSULTATION**

ATTENDU la nécessité de définir annuellement les sous-spécialités de la formation professionnelle;

ATTENDU la consultation à effectuer auprès du Syndicat de l'enseignement de la région de La Mitis;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu d'adopter les sous-spécialités 2004-2005 en formation professionnelle pour fins de consultation.

**04-01-26-175 ENGAGEMENT - PERSONNEL DE SOUTIEN**

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de procéder à l'engagement de la personne ci-après désignée :

LECHASSEUR, Roger	Conducteur de véhicules lourds régulier à temps plein (38,75 h/semaine) aux Services des ressources matérielles, à compter du 27 janvier 2004, sous réserve de l'approbation du bureau régional de placement du ministère de l'Éducation. Ce poste est à caractère saisonnier.
-------------------	--

**04-01-26-176 SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS**

ATTENDU la Semaine nationale des professionnelles et des professionnels du monde scolaire;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares face au travail de son personnel;

ATTENDU le travail effectué par les professionnelles et les professionnels pour la réussite des élèves;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu de souligner la Semaine des professionnelles et des professionnels du 16 au 20 février 2004.

**04-01-26-177 SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

ATTENDU la Semaine nationale des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares face au travail de son personnel;

ATTENDU le travail effectué par les enseignantes et les enseignants pour la réussite des élèves;

Il est proposé par M. Luc Marcoux et résolu de souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants du 2 au 6 février 2004.

**04-01-26-178 AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ESTRAN - PAIEMENT FINAL**

ATTENDU que les déficiences mentionnées à la lettre de l'architecte Benoît Proulx en date du 12 décembre 2003 ne sont pas régularisées en date de ce jour;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu de reporter le versement du paiement final concernant les travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'école de l'Estran à une séance ultérieure.

**04-01-26-179 CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MÉCANIQUE AGRICOLE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONT-JOLI-MITIS - DÉTERMINATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LE CHOIX DES PROFESSIONNELS**

ATTENDU la demande de financement présentée au ministère de l'Éducation, par la résolution 03-08-18-25, dans le projet de construction d'un atelier de mécanique agricole au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis;

ATTENDU l'Instruction ministérielle relative à l'octroi de contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires;

Il est proposé par M. Claude Fortin et résolu de retenir les critères d'évaluation suivants pour l'étude des offres de



service par le Comité de sélection en vue d'une recommandation au Conseil des commissaires;

Il est également résolu d'accepter les taux de pondération proposés.

## 1. SERVICES PROFESSIONNELS - ARCHITECTES

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
1. <b>L'expérience du chargé de projets</b> : évaluation de l'expérience du coordonnateur de projets en considérant la complexité et l'envergure des projets réalisés et la contribution spécifique de ce dernier à ces projets. Son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires peut être prise en considération.	5
2. <b>Organisation du projet</b> : évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont la firme dispose pour sa réalisation.	3
3. <b>Expérience de la firme et de l'équipe proposée</b> : évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de l'équipe proposée dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.  De plus, la firme devra démontrer son leadership dans l'équipe de construction et plus particulièrement en ce qui concerne le contrôle des coûts.	5
4. <b>Capacité de relève</b> : évaluation de l'expérience des ressources que la firme est en mesure de présenter en remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe proposée.	3
5. <b>Honoraires perçus</b> : évaluation de la valeur des honoraires perçus pour des contrats ou avenants conclus avec la Commission scolaire des Phares au cours des cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres (voir note A).	4
6. <b>Esquisse conceptuelle</b> : évaluation d'une esquisse préparée par la firme exprimant sa vision du projet. L'évaluation portera sur l'originalité du concept, sur son intégration à son environnement tout en respectant sa vocation, et ce, à partir d'un programme sommaire et d'une localisation préliminaire (voir note B).	5

## 2. SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIEURS

### 2.1 Spécialité : mécanique et électricité

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
1. <b>L'expérience du chargé de projets</b> : évaluation de l'expérience du coordonnateur de projets en considérant la complexité et l'envergure des projets réalisés et la contribution spécifique de ce dernier à ces projets. Son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires peut être prise en considération.	5
2. <b>Organisation du projet</b> : évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont la firme dispose pour sa réalisation.	3

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
<p>3. <b>Expérience de la firme et de l'équipe proposée</b> : évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de l'équipe proposée dans le domaine spécifique du contrat à adjudger et dans des projets similaires réalisés.</p> <p>De plus, la firme devra démontrer une capacité de travailler en collaboration avec l'architecte dans la recherche de la meilleure solution possible.</p>	5
<p>4. <b>Capacité de relève</b> : évaluation de l'expérience des ressources que la firme est en mesure de présenter en remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe proposée.</p>	3
<p>5. <b>Honoraires perçus</b> : évaluation de la valeur des honoraires perçus pour des contrats ou avenants conclus avec la Commission scolaire des Phares au cours des cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres (voir note A).</p>	4
<p>6. <b>Économie d'énergie</b> : évaluation d'un plan théorique et préliminaire d'économie d'énergie préparé par la firme et qui pourrait s'appliquer au projet (voir note C).</p>	5

## 2. SERVICES PROFESSIONNELS – INGÉNIEURS

### 2.2 Spécialité : Structure et aménagement extérieur

Critères d'évaluation des offres	Taux de pondération
<p>1. <b>L'expérience du chargé de projets</b> : évaluation de l'expérience du coordonnateur de projets en considérant la complexité et l'envergure des projets réalisés et la contribution spécifique de ce dernier à ces projets. Son expertise dans le type de projet concerné et dans des projets similaires peut être prise en considération.</p>	5
<p>2. <b>Organisation du projet</b> : évaluation de l'organisation et de l'agencement des ressources humaines affectées au projet dont la firme dispose pour sa réalisation.</p>	3
<p>3. <b>Expérience de la firme et de l'équipe proposée</b> : évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de l'équipe proposée dans le domaine spécifique du contrat à adjudger et dans des projets similaires réalisés.</p> <p>De plus, la firme devra démontrer une capacité de travailler en collaboration avec l'architecte dans la recherche de la meilleure solution possible.</p>	5
<p>4. <b>Capacité de relève</b> : évaluation de l'expérience des ressources que la firme est en mesure de présenter en remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe proposée.</p>	3
<p>5. <b>Honoraires perçus</b> : évaluation de la valeur des honoraires perçus pour des contrats ou avenants conclus avec la Commission scolaire des Phares au cours des cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres (voir note A).</p>	4
<p>6. <b>Compétences particulières</b> : évaluation des compétences particulières que la firme possède pour résoudre des problèmes techniques divers (voir note D).</p>	5

**Note A :** Relativement aux honoraires perçus, l'établissement de la note se fera comme suit :

La firme présente sur son offre de service à l'endroit requis, la valeur des honoraires perçus et à percevoir en vertu des contrats et des avenants autorisés dans les cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres.

Dans le cas où la firme a perçu ou doit percevoir des honoraires dans le cadre d'un consortium, la firme indiquera son pourcentage de participation audit consortium et à défaut, la Commission scolaire établira un pourcentage de participation au prorata du nombre de firmes constituant le consortium.

Dans le cas où un consortium dépose une offre de service, les honoraires réputés perçus par ce consortium seront la somme des honoraires perçus ou à percevoir que chaque constituant du consortium a perçu individuellement ou dans le cadre d'un autre consortium avec la Commission scolaire.

Formule utilisée pour déterminer la note eu égard à ce critère :

$$\text{Note} = 5 \times 1 - \frac{\text{hon}_f}{\text{hon}_{\max}}$$

$\text{hon}_f$  : Honoraires perçus et à percevoir par la firme en vertu de contrats et des avenants autorisés dans les cinq (5) ans qui précèdent l'appel d'offres.

$\text{hon}_{\max}$  : La plus élevée des deux (2) valeurs suivantes :

- a) la plus grande valeur en honoraires obtenue par une firme parmi les firmes mises en concurrence;
- b) la valeur en honoraires estimée pour la rémunération de tous les services à être confiés à la firme dans le cadre du contrat à octroyer.

**Note B :** La firme est appelée à produire une esquisse préliminaire comprenant un ou plusieurs croquis de son choix et une description écrite du concept présenté. La firme soulignera dans cette description les principales caractéristiques qu'elle désire justifier ou mettre en valeur. Elle devra présenter le tout sur un feuillet de dimension normalisée A-1.

La description et la localisation préliminaire du projet qui sont fournies dans l'appel d'offres serviront d'éléments de base à ce concept.

**Note C :** La firme a à préparer un plan dans lequel elle expose les principales recommandations préliminaires qui pourraient s'appliquer au projet en matière d'économie d'énergie. Le plan doit présenter les immobilisations qu'elle juge à priori intéressantes, réalistes et techniquement faisables. Le retour sur l'investissement est bien sûr un critère essentiel et le plan devra en tenir compte.

Ce plan préliminaire devra en outre permettre au Comité de sélection de porter un jugement sur les connaissances et habiletés de la firme en matière d'économie d'énergie. Le plan doit être écrit et n'avoir qu'un maximum de cinq (5) pages, format légal (tableaux et graphiques inclus si requis).

**Note D :** La firme devra décrire l'expérience particulière qu'elle possède dans la résolution de problèmes vécus dans des projets antérieurs. Elle devra pour ce faire présenter des cas réels, en expliquer sommairement les problématiques ainsi que les solutions et identifier les membres de son personnel qui furent associés à cette situation. La présentation sera écrite et n'avoir qu'un maximum de cinq (5) pages, format légal (tableaux et graphiques inclus si requis).

**04-01-26-180 CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE MÉCANIQUE AGRICOLE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MONT-JOLI-MITIS - FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION DES PROFESSIONNELS**

ATTENDU le projet de construction d'un atelier de mécanique agricole au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis;

ATTENDU les dispositions de l'Instruction ministérielle sur l'octroi de contrats de services professionnels relativement au choix des firmes retenues, prévoyant notamment que le directeur du Service des ressources matérielles fait partie du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Jean-Maurice Lechasseur et résolu de nommer les personnes suivantes membres du Comité chargé de procéder à l'étude des offres reçues et de faire une recommandation au Conseil des commissaires:

- ✓ Patrice Cayouette;
- ✓ Claude Fortin;
- ✓ Normand Michaud, substitut.

Il est également résolu de nommer M<sup>me</sup> Cathy-Maude Croft secrétaire dudit comité.

**04-01-26-181 ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE TELUS ET LE CENTRE DE FORMATION RIMOUSKI-NEIGETTE**

ATTENDU l'implantation du programme révisé en Installation et réparation d'équipement de télécommunication et les besoins d'équipement;

ATTENDU la nécessité pour les centres de formation professionnelle d'entretenir des relations avec les entreprises pour assurer un enseignement et de l'équipement à la fine pointe;

ATTENDU la proposition de Telus concernant la fourniture d'équipement pour le programme « Installation et réparation d'équipement de télécommunication » et le coût bénéfice pour la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU l'exception prévue à la Politique d'achat de la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gilberte Fournier et résolu d'autoriser le directeur général à signer cette entente concernant la fourniture d'équipement de téléphone et de matériel de télécommunication.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-01-26-182 RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ATTENDU l'article 162 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Denis Goulet et résolu d'adopter le Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires dont avis public a préalablement été donné.

Ce document sera enregistré au Livre des règlements de la Commission scolaire, conformément à l'article 396 de la Loi sur l'instruction publique.

**04-01-26-183 CALENDRIER FIXANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ATTENDU le Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Conseil ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu d'adopter le calendrier suivant fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2003-2004.

<b>CONSEIL DES COMMISSAIRES</b>		
<b>JOUR ET DATE</b>	<b>HEURE</b>	<b>LIEUX</b>
Lundi 23 février 2004	19 h 30	<b>Rimouski</b>
Lundi 22 mars 2004	19 h 30	<b>Mont-Joli</b>
Lundi 26 avril 2004	19 h 30	<b>Rimouski</b>
Mardi 25 mai 2004	19 h 30	<b>Rimouski</b>
Lundi 28 juin 2004	19 h 30	<b>Mont-Joli</b>

À moins de circonstances particulières, les séances du Conseil des commissaires se tiendront à 19 h 30 :

- ✓ À Rimouski : au centre administratif de la Commission scolaire des Phares, 435, avenue Rouleau.
- ✓ À Mont-Joli : à l'école Le Mistral, 254, avenue Ross.

**04-01-26-184 CHANGEMENT DE NOM DE L'ÉCOLE SAINT-RÉMI/INSTITUTIONNELLE DU SECTEUR EST**

ATTENDU les démarches et les consultations effectuées dans les milieux de Price, Saint-Octave-de-Métis et Padoue pour suggérer un nouveau nom à l'école Saint-Rémi/institutionnelle du secteur Est;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lise Lévesque et résolu de désigner désormais l'école Saint-Rémi/institutionnelle du secteur Est sous le nom de **l'école les Cheminots**, à compter du 27 janvier 2004 et de féliciter la famille de Maxime Tremblay, élève du 3<sup>e</sup> cycle du pavillon du Sommet.

**04-01-26-185 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2004-2005 À 2006-2007**

ATTENDU l'obligation faite par la Loi sur l'instruction publique, article 211, d'établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

ATTENDU les consultations effectuées et les analyses réalisées;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'adopter le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2005 à 2006-2007 ».

Le document SG-03-07 est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-01-26-186 CONSULTATION EN VUE DE LA NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTES OU REPRÉSENTANTS DES COMMISSIONS SCOLAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE RIMOUSKI**

ATTENDU l'article 8, paragraphe a, de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

ATTENDU qu'au Cégep de Rimouski, le mandat du représentant des commissions scolaires est terminé;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les personnes suivantes pour faire partie de la liste;

Il est proposé par M. Jean-Pierre Lavoie et résolu de nommer M<sup>mes</sup> Francine Doucet et France Duchesne pour faire partie des candidatures qui seront représentatives des commissions scolaires et qui permettra au ministère de l'Éducation de nommer la personne pour siéger au conseil d'administration du Cégep de Rimouski.

**04-01-26-187 AUTORISATIONS DE VOYAGES - PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise Dionne et résolu d'autoriser les voyages inscrits au document DG-AV-03-07.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**04-01-26-188 HUIS CLOS**

À 21 h 59, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu de continuer la séance à huis clos.

**04-01-26-189 RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

À 22 h 37, il est proposé par M<sup>me</sup> Pauline Michaud et résolu de siéger en séance publique.

**04-01-26-190 CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le Décret sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

ATTENDU la décision du directeur général de démissionner;

ATTENDU que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares souhaite renouveler le mandat de M. Paul Labrecque à titre de directeur général jusqu'au 30 juin 2006;

ATTENDU l'application des articles 156, 157, 172, 175 et 178 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

ATTENDU les discussions qu'ont eues les membres du Conseil commissaires lors d'un Comité plénier du 12 janvier 2004 et du huis clos du 26 janvier 2004;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'autoriser le président du Conseil des commissaires, à signer avec M. Paul Labrecque, un nouveau contrat d'engagement tel que discuté lors de ces rencontres.

**04-01-26-191 INFORMATION**

Les sujets suivants sont traités à titre d'information :

- a) Rapport du président;
- b) Transport scolaire.

**04-01-26-192 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 22 h 40, il est proposé par M<sup>me</sup> Sara Deschênes et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE





**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**  
**CONSEIL DES COMMISSAIRES**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2004**

<b>NUMÉRO DE RÉOLUTION :</b>	<b>TITRE :</b>
04-01-26-159	Signification de l'avis de convocation
04-01-26-160	Période réservée aux commissaires parents
04-01-26-161	Période de questions réservée au public
04-01-26-162	Adoption de l'ordre du jour
<b>DÉCISION</b>	
04-01-26-163	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2003 - Approbation et suivis
04-01-26-164	Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2003 - Approbation et suivis
04-01-26-165	Critères d'inscription des élèves pour 2004-2005 - Secteur des jeunes
04-01-26-166	Liste des disciplines 2004-2005 - Secteur des jeunes
04-01-26-167	Cheminelements d'enrichissement - Recommandations
04-01-26-168	Cheminelements d'enrichissement - Protocoles

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :****TITRE :**

04-01-26-169	Cheminelements d'enrichissement - Programme d'enrichissement de commission scolaire
04-01-26-170	Semaine des étudiantes et des étudiants
04-01-26-171	Demande de dérogation au régime pédagogique
04-01-26-172	Révision de décision
04-01-26-173	Liste des spécialités en formation générale des adultes - Projet pour consultation
04-01-26-174	Liste des sous-spécialités en formation professionnelle - Projet pour consultation
04-01-26-175	Engagement - Personnel de soutien
04-01-26-176	Semaine des professionnelles et des professionnels
04-01-26-177	Semaine des enseignantes et des enseignants
04-01-26-178	Agrandissement et réaménage- ment de l'école de l'Estran - Paiement final
04-01-26-179	Construction d'un atelier de mécanique agricole au Centre de formation professionnelle Mont- Joli-Mitis - Détermination des critères d'évaluation pour le choix des professionnels

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :****TITRE :**

04-01-26-180	Construction d'un atelier de mécanique agricole au Centre de formation professionnelle Mont-Joli-Mitis - Formation d'un comité de sélection des professionnels
04-01-26-181	Entente de partenariat entre Telus et le Centre de formation Rimouski-Neigette
04-01-26-182	Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires
04-01-26-183	Calendrier fixant le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires
04-01-26-184	Changement de nom de l'école Saint-Rémi/institutionnelle du secteur Est
04-01-26-185	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2004-2005 à 2006-2007
04-01-26-186	Consultation en vue de la nomination de deux représentantes ou représentants des commissions scolaires au conseil d'administration du Cégep de Rimouski
04-01-26-187	Autorisations de voyages - Président et directeur général
04-01-26-188	Huis clos
04-01-26-189	Retour en séance publique

**NUMÉRO DE RÉOLUTION :**

**TITRE :**

04-01-26-190

Contrat du directeur général

04-01-26-191

**INFORMATION**

a) Rapport du président

b) Transport scolaire

04-01-26-192

Levée de la séance